

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE LA ROCHELLE

**Séance du 4 avril 2024**

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni le 4 avril 2024 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président, (sauf à la 16<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> questions, départ)

Sous la présidence de M. Antoine GRAU, 1<sup>er</sup> Vice-président, à la 16<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> questions

**Membres présents** : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE (sauf à la 16<sup>ème</sup> question, départ), M. Roger GERVAIS (sauf à la 18<sup>ème</sup> question, départ), M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU (sauf à la 16<sup>ème</sup> question, départ), Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (sauf à la 16<sup>ème</sup> question, départ), M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY (jusqu'à la 14<sup>ème</sup> question), M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL (à compter de la 11<sup>ème</sup> question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (sauf à la 16<sup>ème</sup> question, départ), M. Vincent DEMESTER (sauf à la 16<sup>ème</sup> question, départ), Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF (sauf à la 16<sup>ème</sup> question, départ), M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Tony LOISEL, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NÉDELLEC (sauf à la 16<sup>ème</sup> question, départ), M. Jean-Pierre NIVET, M. Pascal SABOURIN (sauf à la 16<sup>ème</sup> question, départ), Mme Chantal SUBRA (sauf à la 16<sup>ème</sup> question, départ), M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

Mme Michèle BABEUF (sauf à la 16<sup>ème</sup> question, départ), Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Catherine BENGUIGUI (sauf à la 16<sup>ème</sup> question, départ), M. Sébastien BÉROT, M. Gérard-François BOURNET, Mme Josée BROSSARD (sauf à la 16<sup>ème</sup> question, départ), M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (sauf à la 16<sup>ème</sup> question, départ), Mme Amaël DENIS, Mme Hélène DE SAINT-DO (sauf à la 16<sup>ème</sup> question, départ), M. Yves DLUBAK, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GIAT (sauf à la 16<sup>ème</sup> question, départ), Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Françoise MÉNÈS (sauf à la 16<sup>ème</sup> question, départ), Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT, Mme Martine RENAUD (sauf à la 16<sup>ème</sup> question, départ), Mme Jocelyne ROCHETEAU, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Thierry TOUGERON, Mme Chantal VETTER, Conseillers communautaires.

**Membres absents excusés** :

M. Jean-François FOUNTAINE (départ à la 16<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> questions), Président ;

Mme Séverine LACOSTE (départ à la 16<sup>ème</sup> question), M. Roger GERVAIS (départ à la 18<sup>ème</sup> question), M. Alain DRAPEAU (départ à la 16<sup>ème</sup> question), Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (départ à la 16<sup>ème</sup> question), M. Jean-Luc ALGAY (pouvoir à M. Tony LOISEL à compter de la 15<sup>ème</sup> question sauf à la 16<sup>ème</sup> question), M. Bertrand AYRAL (pouvoir à Mme Elyette BEAUDEAU), Mme Mathilde ROUSSEL (jusqu'à la 10<sup>ème</sup> question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (départ à la 16<sup>ème</sup> question), M. Stéphane VILLAIN (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET sauf à la 16<sup>ème</sup> question), Mme Marie

LIGONNIÈRE (pouvoir à M. Pierre GALERNEAU), M. Vincent DEMESTER  
Vice-présidents ;

Mme Katherine CHIPOFF (déport à la 16<sup>ème</sup> question), M. Marc MAIGNÉ (pouvoir à Mme Fabienne JARRIAULT), Mme Marie NÉDELLEC (déport à la 16<sup>ème</sup> question), M. Didier ROBLIN (pouvoir à M. Didier LARELLE), M. Pascal SABOURIN (déport à la 16<sup>ème</sup> question), Mme Chantal SUBRA (déport à la 16<sup>ème</sup> question), Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE sauf à la 16<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> questions), Mme Michèle BABEUF (déport à la 16<sup>ème</sup> question), Mme Lynda BEAUJEAN (pouvoir à Mme Chantal SUBRA sauf à la 16<sup>ème</sup> question), Mme Catherine BENGUIGUI (déport à la 16<sup>ème</sup> question), Mme Dorothée BERGER, Mme Josée BROSSARD (déport à la 16<sup>ème</sup> question), M. David CARON (pouvoir à M. Yves DLUBAK), Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (déport à la 16<sup>ème</sup> question), M. Franck COUPEAU (pouvoir à M. Olivier GAUVIN), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à M. Pascal SABOURIN sauf à la 16<sup>ème</sup> question), Mme Hélène DE SAINT-DO (déport à la 16<sup>ème</sup> question), Mme Nadège DÉsir (pouvoir à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX sauf à la 16<sup>ème</sup> question), Mme Evelyne FERRAND (pouvoir à Mme Jocelyne ROCHETEAU sauf à la 16<sup>ème</sup> question, déport), M. Didier GESLIN (pouvoir à M. Philippe CHABRIER), M. Patrick GIAT (déport à la 16<sup>ème</sup> question), M. Dominique GUÉGO (pouvoir à Mme Marie NÉDELLEC, sauf à la 16<sup>ème</sup> question), Mme Aya KOFFI (pouvoir à M. Jean-Claude COSSET), M. Régis LEBAS (pouvoir à M. Paul-Roland VINCENT), Mme Martine MADELAINE (pouvoir à Mme Catherine LÉONIDAS sauf à la 16<sup>ème</sup> question, déport), Mme Océane MARIEL (pouvoir à M. Sébastien BEROT), Mme Françoise MÉNES (déport à la 16<sup>ème</sup> question), Mme Line MÉODE (pouvoir à Mme Marie-Gabrielle NASSIVET sauf à la 16<sup>ème</sup> question, déport), M. Hervé PINEAU (pouvoir à Mme Martine RENAUD sauf à la 16<sup>ème</sup> question), M. Olivier PRENTOUT (pouvoir à M. Christophe BERTAUD), M. Michel RAPHEL (pouvoir à Mme Gwendoline NEVERS), Mme Martine RENAUD (déport à la 16<sup>ème</sup> question), Mme Tiffany ROY, M. El Abbes SEBBAR (pouvoir à Mme Mathilde ROUSSEL à compter de la 11<sup>ème</sup> question), M. Jean-Marc SOUBESTE, M. Michel TILAUD, Mme Marie-Céline VERGNOLLE (pouvoir à M. David BAUDON), Conseillers communautaires ;

**Secrétaire de séance** : Mme Martine RENAUD

n° 18

## CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT

Rapporteur : M. GRAU

***La loi ZAN du 20 juillet 2023 qui vise à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols a institué un nouvel espace de dialogue : la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.***

***Un représentant titulaire ayant été désigné pour siéger au sein de ladite Conférence par délibération du Conseil communautaire du 21 décembre 2023, il est proposé de désigner un représentant suppléant.***

La Région Nouvelle-Aquitaine a engagé la modification de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) le 13 décembre 2021 pour y intégrer les nouvelles obligations législatives. La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 demande notamment à la Région de fixer la trajectoire vers l'absence d'artificialisation nette des sols à 2050, en respectant un objectif intermédiaire de réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2031 et en déclinant ces objectifs entre les différentes parties du territoire régional.

La loi ZAN du 20 juillet 2023 qui vise à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols, a institué un nouvel espace de dialogue : la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Cette conférence, présidée par le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, pourra se réunir, notamment, sur tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction des sols et sera consultée dans le cadre de la qualification des projets d'envergure nationale et régionale.

Par délibération n° 38 du 21 décembre 2023 le Conseil communautaire a désigné M. Antoine GRAU pour siéger en tant que membre titulaire, au sein de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5211-2 ainsi que les articles L. 2121-12, L. 2121-20, L. 2121-21 et L. 2121-33,

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner un membre suppléant pour siéger au sein de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Trois modalités d'élection sont possibles en application de l'article L. 2121-21 du CGCT :

- il est en principe voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation,
- mais le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.
- par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Le Conseil communautaire a choisi à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour désigner les membres au sein de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Une seule candidature ayant été présentée, il en est donné lecture par M. le Président et la nomination de M. GERVAIS prend effet immédiatement.

Membres en exercice : 81 (Départ M. GERVAIS)

Nombre de membres présents : 52

Nombre de membres ayant donné procuration : 25

POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
LE VICE-PRÉSIDENT  
**Antoine GRAU**

#### **Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.